



## Relevé pour facture d'eau

Par **hervé**, le 13/10/2014 à 20:56

Bonjour,

Nous avons reçu ce jour (20h00 heure de retour du travail) l'avis de passage de l'employé municipal pour le relevé du compteur d'eau qui est à déposer à la mairie pour l'établissement de la facture. Mob époux et moi même ayant des horaires difficiles, il nous est demandé de rendre le document pour le lendemain. Nous savons qu'une des employées de la mairie nous a en grippe (pour le même genre de soucis), est-ce légal de nous laisser une seule journée pour indiquer le relevé? Je tiens à souligner que ce genre de désagrément nous a fait payer à plusieurs reprises une facture d'eau au taux maximal (le patron de mon mari nous a demandé si nous avions une piscine! facture de 600 euros pour 50 m2 deux personnes sans enfant). D'autre part cette employée a tenu des propos discriminatoires et insultants devant une collègue à l'occasion d'un de mes passages à la mairie sans daigner se présenter (j'ai entendu ses propos depuis la salle d'attente). Y a-t-il un délai légal pour déposer le relevé? Nous en avons assez de trop payer à chaque facture. Merci pour vos réponses. Bonne soirée à vous.

Par **Lag0**, le 14/10/2014 à 07:39

Bonjour,

Vous n'avez pas un message pour vous prévenir au préalable du passage du releveur ? Chez moi, c'est ainsi...

En règle générale, il est, de toute façon, obligatoire de permettre au releveur d'accéder au compteur au moins une fois par an (perso, ça me coute une journée de congé rien que pour ça chaque année).

Par **moisse**, le **14/10/2014** à **09:40**

Le court délai indiqué est ainsi établi pour éviter de repousser aux calendes grecques la remise du relevé.

Ce n'est pas la bonne foi qui est remise en cause, mais en l'absence de possibilité d'un relèvement extérieur, il faut bien que le consommateur s'investisse dans la fourniture de la consommation.

Pour ce qui est des propos entendus, vous n'avez aucun recours utile. Outre une prescription courte (3 mois) il s'agit d'une simple contravention les propos ayant été tenus dans un cercle non public. Et encore faut-il leur existence.